

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 051-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.69

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Mentha (Liebefeld, PS) (porte-parole)
Flück (Brienz, PLR)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Frutiger (Oberhofen, PBD)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires: 76

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 07.03.2019

N° d'ACE: 508/2019 du 15 mai 2019

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du **Adoption**

Conseil-exécutif:



Il est urgent d'investir dans l'hydraulique

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller à ce que la société BKW SA, en tant qu'actionnaire principale des Forces motrices de l'Oberhasli (KWO), appuie et fasse avancer au plus vite la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Trift.

Développement :

La société BKW SA, dont le canton de Berne détient la majorité des parts, est actionnaire principale de KWO.

A plusieurs reprises, le Grand Conseil bernois a décidé de conserver la majorité des parts de BKW SA, car il considère la production et l'approvisionnement d'électricité comme une infrastructure publique centrale et souhaite que les pouvoirs publics conservent leur influence en la matière.

Nombre de décisions du Grand Conseil ont confirmé la volonté de renforcer la production d'énergie hydraulique dans le canton de Berne (agrandissement du barrage du Grimsel ; projet Grimsel 3 ; projet Grimsel 1E ; abandon de l'augmentation du montant des redevances hydrauliques « Lex Trift »).

La stratégie de l'eau du canton de Berne exige un renforcement de la force hydraulique.

Cependant des déclarations récentes de responsables de BKW SA laissent entendre que l'investissement dans la production est regardé d'un œil critique, signe d'une volonté de cette société de renforcer plus encore les investissements dans le domaine des prestations.

Les expériences faites au cours des dernières années montrent qu'il y aura de plus en plus besoin de réservoirs saisonniers pour consolider le réseau pendant les longues périodes de froid en hiver (pouvant aller de plusieurs jours à plusieurs semaines).

Lorsque la centrale nucléaire de Mühleberg aura été mise à l'arrêt, le besoin d'électricité de provenance étrangère augmentera considérablement dans la seconde moitié de l'hiver. Cela ternira le bilan climatique du canton de Berne, dont la production d'électricité ne génère pratiquement aucune émission de CO₂, car il faudra également faire appel à l'électricité produite à l'étranger dans des centrales à charbon.

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom), qui est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité, déclare dans son rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité, qu'il faut qu'une part substantielle de la production hivernale des centrales nucléaires continue d'être produite en Suisse.

En Suisse, les seuls projets de force hydraulique pouvant contribuer à atténuer le problème sans émettre de CO₂ (réservoir estival / production hivernale) se situent dans le périmètre de KWO (Trift).

KWO, et le projet Trift en particulier, créent et garantissent emplois et création de la valeur dans l'Oberland bernois. La rentabilité de la force hydraulique n'est plus à prouver.

Les conditions de réalisation sont favorables, car :

- Pour ce qui est du projet Trift – qui permettrait d'obtenir l'accord des principales organisations de défense de l'environnement – la procédure d'octroi de concession est en cours.
- La Stratégie énergétique 2050 prévoit des contributions d'investissement pour les nouvelles constructions dans le domaine de la force hydraulique allant jusqu'à 40 pour cent. Ce soutien est limité. Chaque année, 55 millions de francs sont mis à disposition à cette fin.
- La loi cantonale sur l'utilisation des eaux prévoit, en plus de ces contributions, des allègements considérables pour ce qui est des redevances hydrauliques (« Lex Trift »).

Il est donc temps de mettre en œuvre la stratégie cantonale énergétique, de profiter de cette situation favorable et de cette période propice, et de s'assurer ainsi de bonnes perspectives de rendement.

Motivation de l'urgence : BKW SA sera bientôt amenée à prendre une décision d'investissement pour le projet Trift. Il est important que le canton, en tant qu'actionnaire principal, communique au plus vite sa position sur la question.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires concernant l'importance et la portée en matière de politique énergétique du projet de centrale hydroélectrique de Trift. Il s'agit du projet le plus avancé de Suisse en termes de planification, notamment parce qu'il permet de stocker la production d'électricité hivernale. Planifié actuellement par KWO, il s'intègre idéalement dans son complexe de centrales hydroélectriques.

Le projet comprend la construction d'un nouveau mur de retenue au lac de Trift ainsi que d'une nouvelle centrale hydroélectrique, la réalisation d'une nouvelle prise d'eau du Stein à une altitude plus élevée et le raccordement au complexe de KWO. Il revêt une grande importance économique pour la région et permet en outre des synergies avec les mesures indispensables de protection contre les crues.

L'intérêt du projet Trift en matière de politique énergétique est grand pour plusieurs raisons : d'une part, il créera des capacités de stockage supplémentaires d'environ 215 gigawattheures pour le transfert saisonnier. D'autre part, la production d'électricité augmentera de 145 gigawattheures par an grâce aux prises d'eau plus élevées. Enfin, des synergies seront réalisées avec le complexe hydroélectrique de KWO en aval.

Le projet est bien avancé sur le plan de la planification et trouve un écho positif auprès des associations de protection de l'environnement. Un groupe de suivi, sous la conduite de l'ancienne directrice de l'énergie, est ainsi parvenu à un large consensus.

Le projet s'inscrit parfaitement dans les stratégies énergétiques cantonale et nationale, dont le développement de la force hydraulique constitue un pilier majeur. Il peut contribuer de manière significative à atteindre les objectifs en matière de politique énergétique de la Confédération et du canton. Il est également conforme aux objectifs de la stratégie de l'eau cantonale, qui vise à augmenter la production d'énergie hydraulique de 300 gigawattheures par an.

Les coûts d'investissements du projet Trift sont estimés à environ 400 millions de francs. Ils seront financés par les actionnaires de KWO, à savoir pour moitié par BKW SA et pour moitié par les Villes de Berne, Bâle et Zurich. Selon le calendrier actuel, le Conseil-exécutif soumettra la demande d'octroi de la concession au Grand Conseil à la mi-2020. La demande de permis de construire est prévue pour le printemps 2022 et le début des travaux pour 2023. Ce n'est qu'à ce moment-là que la décision d'investissement sera prise.

BKW SA est en principe favorable au projet Trift. Elle craint cependant que l'investissement dans la centrale hydroélectrique ne soit pas suffisamment rentable malgré d'appréciables soutiens financiers et subventions de la Confédération et du canton.

La promotion de la force hydraulique est une thématique hautement stratégique pour le Conseil-exécutif. Il existe également une volonté claire au niveau fédéral de développer l'énergie hydraulique. Le canton et la Confédération veulent renforcer la force hydraulique non seulement pour des raisons de politique énergétique et pour assurer l'approvisionnement indigène en électricité, mais également parce qu'ils sont convaincus de la rentabilité à long terme de la force hydraulique.

Le développement de la force hydraulique nécessite la poursuite de la collaboration éprouvée entre toutes les parties impliquées :

- Confédération (EiCom/OFEN/OFEV) : définit, conjointement avec les cantons, les mesures politiques nécessaires à la sécurité de l'approvisionnement ainsi que les instruments d'encouragement pour atteindre cet objectif.
- Canton de Berne : participe à la conservation des installations existantes et à la réalisation du potentiel d'extension dans le canton grâce à des mesures incitatives (abandon de l'augmentation ou réduction des redevances hydrauliques, conventions d'investissement).
- BKW SA/KWO : continuent à développer l'activité de base qu'est la force hydraulique et mettent en œuvre le projet Trift le plus rapidement possible avec le soutien de la Confédération et du canton.

Dans toutes ses décisions, BKW SA a toujours pris en compte les intérêts économiques à long terme de la société. A titre de représentant de l'actionnaire majoritaire, le Conseil-exécutif n'a en principe pas de possibilités légales de dicter à l'entreprise des décisions d'investissement comme pour le projet Trift, et n'entend naturellement pas le faire.

Cependant, le Conseil-exécutif compte sur BKW SA pour qu'elle apporte, dans la limite de ses possibilités économiques, une contribution aux objectifs de politique énergétique du canton, comme le prescrit l'article 6 de la loi sur la participation à BKW.

C'est pourquoi, en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, le Conseil-exécutif attend de BKW SA qu'elle travaille activement à la création d'un cadre permettant de réaliser le projet Trift le plus rapidement possible avec le soutien notable de la Confédération et du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif interviendra, lors de discussions stratégiques avec la direction de BKW SA, pour que le projet puisse être mis en œuvre et que BKW SA assume son rôle important dans ce processus.

Destinataire

- Grand Conseil